

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-GENEST
DU 23 JANVIER 2012**

L'an deux mil douze, le vingt trois janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Genest, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAIRE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 8

Mme Farsat M-T., Mr. Maire P., Mr. Bernard J-P., Mr. Chicois D., Mr. Raymond G.

Absents excusés : Mrs Leroy C. et Bazzo R.

Secrétaire de séance : Mme Farsat M-T.

Date de la convocation : 10 janvier 2012

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 16 décembre 2011 à l'unanimité.

Objet

**Travaux de rénovation et
d'agrandissement de la
mairie**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 1^{er} août 2011 concernant le choix de l'implantation de la mairie et des travaux à réaliser.

Suite à l'étude préalable de M. BRUN, architecte, le montant total des travaux de rénovation et d'agrandissement de la mairie est estimé à 210 240 € H.T. soit 251 447.04 TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet relatif à la réalisation des travaux pour un montant de 210 240 € H.T.
- Adopte le plan de financement prévisionnel suivant :

➤ dépenses :

Commune : 210 240,00 € H.T. soit 251 447.04 TTC

➤ Recettes :

30 % Conseil Général :	63 072,00 €
30 % DETR :	48 516,00 €
50 % DETR :	24 260,00 €
Commune :	24 392,00 €
Emprunt :	50 000,00 €

VOTE
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 8

- Sollicite une aide auprès de l'Etat au titre de la DETR : dotation d'équipement des territoires ruraux,
- Sollicite une aide auprès du Conseil Général au titre du fond 2 pour le programme suivant "Gros équipements de commune ou de leurs groupements",
- Retient les critères de développement durable suivants :
 - ✓ Veiller à l'intégration de l'équipement ou de l'aménagement dans son domaine immédiat.
 - ✓ Préserver la ressource en eau. Maîtriser la consommation d'eau potable.
 - ✓ Prendre en compte le confort d'usage de l'équipement et de l'aménagement.

Questions diverses :

Monsieur Le Maire rappelle que le contrat de Mme Muraca, secrétaire de mairie, arrive à échéance le 31 mars 2012. Il propose de réexaminer les termes du contrat afin de fixer les missions du secrétariat de mairie.

Monsieur le Maire propose de réunir la commission des finances samedi 4 février afin de définir les orientations budgétaires 2012

Signatures :